



# LA COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES USAGERS & DE LA QUALITÉ DE LA PRISE EN CHARGE

Mai\_2012

**Madame, Monsieur,**

La Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en charge est instituée dans chaque établissement de santé public ou privé par décret du 2 mars 2005. Elle a pour mission de veiller au respect des droits des patients et de faciliter leurs démarches. Elle doit contribuer par ses avis et ses propositions à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des personnes malades et de leurs proches.

En cas de litige, vous avez la possibilité de saisir la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la prise en charge en adressant un courrier au directeur de l'établissement. Il vous répond et vous avise de la possibilité de saisir un médiateur, membre de cette commission. Le médiateur vous rencontre ou vos proches et adresse un compte-rendu de cet entretien à la Commission qui tente d'apporter une solution au litige.

## → Les membres de la Commission

### Membres avec voix délibérative

<b>Médiateur médecin</b>	Pr S. SCHRAUB
<b>Suppléant</b>	Dr B. MOYSES
<b>Médiateur non médecin</b>	J.C. WENDLING
<b>Suppléant</b>	J.P. MABIRE
<b>Représentants des usagers</b>	J. END / A. GRAU
<b>Suppléants</b>	M.H. VOEGELIN S. HAERDER

<b>Représentant du personnel de soins</b>	M. REICHARDT
<b>Suppléant</b>	E. MURER

### Président de la Conférence Médicale

Dr K. BOURAHLA

### Membres avec voix consultative

<b>Directeur et Président</b>	Pr P. DUFOUR
Assisté de :	
<b>Directeur général adjoint</b>	E. ROSSINI
<b>Juriste</b>	H. MORAND
<b>Responsable de la communication</b>	C. LAULHÉ
<b>Directrice qualité et projets</b>	M. DENFOUR-DUBUS

### Adresse du courrier

M. le directeur général du Centre Paul Strauss  
3, rue de la porte de l'hôpital  
BP 30042 / 67065 Strasbourg Cedex



**CENTRE PAUL STRAUSS**  
centre régional de lutte contre le cancer